



COMMUNE DE CUBIÈRES

48190 CUBIÈRES

Date de convocation : 10 décembre 2025
Date d'affichage : 10 décembre 2025

Membres afférents au Conseil : 10
Membres qui ont pris part à la délibération : 8

Séance du
18 décembre 2025

Objet :
Subventions aux associations 2025

Le jeudi dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le maire, Stephan MASSADOR.

Date convocation : 10 décembre 2025

Présents (9) : Monsieur MASSADOR Stephan, Monsieur LAURENT Christian, Monsieur FOLCHER Joël, Monsieur BARGETON Pierre, Monsieur COULET Joël, Monsieur FLOURET Bruno, Monsieur N'DIAYE Julien, Madame REBOUL Martine, Monsieur ROCHER Claude.

Absents (1) : Madame RIBIERE Valérie représentée par Monsieur Stephan MASSADOR
Madame Isabelle COURTOIS a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions des associations et les participations pour 2025.

Le Conseil Municipal décide de voter les subventions et participations suivantes à l'unanimité des membres présents soit :

- A Association Transhumance du Mont Lozère200,00 €
- A ADMR Les petits loups micro-crèche Villefort (selon convention d'engagement votée sur 3 ans) 1 000,00 €
- A Association Foyer Rural de Cubières500,00 €
Mme REBOUL Martine, concernée, n'a pas participé à la délibération
- A Association la Montagnarde (association école primaire du Bleybard) 1 200,00 €
- A Association les Colombes de Charredonde – Association Maison de Retraite
..... 100,00 €
- A Association La pétanque Villefortaise 40,00 €
- A Association Sou de l'école Villefort école publique200,00 €
- A Association les papillons – Association Maison de Retraite Villefort 50,00 €
- A Association Loisir Jeune du Goulet 150,00 €
- A association APPMA 100,00 €



- Amicale Les Pompiers200,00 €
- Association Générations Mouvement Le Bleygard (anciennement Aînés Ruraux)300,00 €
- Association Les Lucioles club de gym Bagnols les Bains 50,00 €
- Association FNACA Comité du Bleygard100,00 €

Article 65748 du Budget soit au total 4190 €

- Subvention Budget annexe eau et assainissement de la commune de Cubières
..... 10 000,00 €

Article 65736221 du Budget soit au total 10 000,00 €

- Adhésion Lozère Ingénierie120,00 €
- Cotisation Fondation du Patrimoine100,00 €
- Cotisation Association Maires de France AMF 48 + AMF National268,00 €
- Cotisation ANEM157,68 €
- Cotisation Association des Maires Ruraux 48.....110,00 €
- Cotisation CAUE 90,00 €
- Adhésion Syndicat Mixte Lozère Numérique184,80 €
- Adhésion Pays d'art et d'histoire437,80

Article 6281 du Budget soit au total 1 468.28 €

Ainsi fait et délibéré le 18/12/2025.

**La secrétaire de séance,
Isabelle COURTOIS**

**Le Maire,
Stéphan MASSADOR**

Pour extrait conforme. Fait à Cubières le 19/12/2025.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20/12/2025.

Monsieur Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le Maire, Stéphan MASSADOR.